



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

19 septembre 2008

Le 19 septembre 2008 à 19 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 septembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de Votes : 35

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD - M. Romain GRYSKA (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François PEGUY – Mlle Karine ESCALIER – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Roger GUGLIEMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

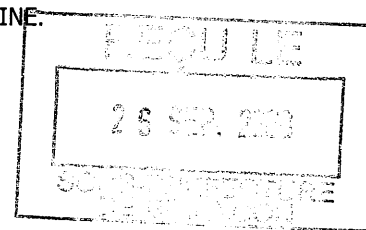
Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant M. Xavier CRET) - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC.
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

ETAIT EXCUSÉ : M. Pierre BOUVIER

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

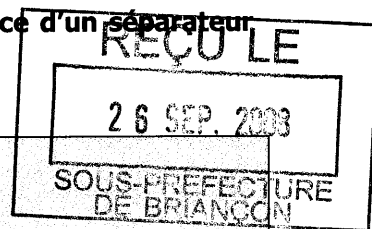


DELIBÉRATION N° 2008-044 DU 19 SEPT. 2008

Rapporteur : M. René SIESTRUNCK

OBJET : ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

OGS Vallée de la Clarée – Parking de Ville haute / mise en place d'un séparateur débourbeur d'hydrocarbures.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage Opération Grand Site approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 4 juillet 2005,

Vu l'avis favorable de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages approuvant le Document d'Orientation de l'OGS et ses actions en date du 16 mars 2006,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,

Vu la Délibération n°16 du Conseil Communautaire en date du 22 décembre 2006 approuvant le principe du traitement paysager du parking de Ville-Haute à Névcahe,

Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais se doit d'illustrer une prise en compte forte des préoccupations environnementales en respectant les préceptes du Développement Durable dans l'ensemble des actions qu'elle initie notamment dans le cadre de l'Opération Grand Site.

Considérant dans le cadre de travaux complémentaires à la réalisation du traitement fonctionnel et paysager du parking de Ville-Haute, la nécessité de préserver la zone humide classé ZNIEFF de Type 1 et de protéger les espèces d'intérêt patrimonial présentes dont 12 espèces inscrites sur la liste rouge des Hautes-Alpes et 11 espèces d'orchidées figurant à l'annexe B de la Convention de Washington.

Considérant que la mise en place d'un équipement complémentaire de type séparateur débourbeur d'hydrocarbures, semi-enterré, à l'extrémité Est du parking, assurera d'une part, le traitement des eaux de lessivage de la plateforme de stationnement et d'autre part, le traitement du ruissellement lié à la route départementale 994G, limitant toute pollution chronique dommageable qui, à terme et par effet cumulatif avec le temps entraineront la régression et la disparition des espèces les plus sensibles.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 août 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ENVIRONNEMENT & DEVELOPPEMENT DURABLE en date du 10 septembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Approuve le principe de la mise en place d'un dispositif de traitement de type séparateur/débourbeur d'hydrocarbures comme équipement complémentaire au traitement fonctionnel et paysager du parking de Ville-Haute à Névache.
- Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente.
- Demande au Vice-président délégué de procéder aux demandes d'autorisations indispensables, de signer tous les documents et actes administratifs afférents nécessaires à la réalisation des travaux.
- Décide de lancer sur cette base une consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux suivant les dispositions du Code des Marchés Publics et pour un montant estimatif de 23.920,00 € TTC.
- Dit que la dépense est inscrite au Budget Supplémentaire 2008 du Budget Général.
- Autorise le Vice-président délégué à signer le marché à intervenir.
- Demande au Vice-président délégué d'effectuer les demandes de subventions au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer cette étude sur la base du plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PARKING DE VILLE-HAUTE	DEPENSES			RECETTES		
	Nature	Montant HT	Montant TTC	Sources	% montant HT	Montant
Mise en place d'un séparateur déboureur d'hydrocarbures	Fourniture du Déboureur	5.000,00	5.980,00	Etat (DIREN)	60	12.000,00
	Pose	15.000,00	17.940,00	Conseil Général Hautes-Alpes	20	4.000,00
				Autofinancement CCB		7.920,00
	TOTAL	20.000	23.920,00	TOTAL GENERAL	100	23.920,00

Pour extrait conforme

Le Président,

Alain BAYROU.

Date dépôt S.P. : **25 SEP. 2008**

Date affichage : **26 SEP. 2008**